



République Gabonaise
Initiative pour la Transparence
des Industries Extractives 2006

Rapport 2006 sur les revenus pétroliers et miniers
de la République Gabonaise



Monsieur Fidèle Ntsissi,

Président du Groupe d'Intérêt ITIE au Gabon,
Président du Groupe de Travail ITIE au Gabon,
Directeur du Cabinet privé du Président de la République, Chef de l'Etat.

L'exigence de transparence que le président de la république Omar Bongo Ondimba appelle de tous ses vœux depuis l'avènement de la démocratie, nous conduit aujourd'hui à publier notre 3ème rapport dans le cadre de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE).

Nous respectons ainsi la cadence que nous nous sommes imposés depuis l'adhésion du Gabon à l'ITIE ; ce qui classe notre pays parmi les rares Etats qui respectent les principes de l'Initiative.

Cette performance n'a pu être réalisée en si peu de temps que grâce à la détermination des autorités politiques qui ont laissé toute latitude aux membres qui administrent l'Initiative au Gabon. Il y a lieu de leur rendre hommage.

Dans le même ordre d'idées, la participation de la quasi totalité des entreprises extractives à la déclaration des revenus versés à l'Etat, traduit leur adhésion totale au processus de l'ITIE et à l'idéal de transparence. Je les remercie de cette compréhension à notre égard.

Et enfin, je me dois de saluer l'implication de la société civile qui aura trouvé au sein du Groupe d'Intérêt, un cadre d'échanges enrichissants. Dans un pays comme le nôtre qui cultive le dialogue à tous les niveaux, point n'est besoin de l'invective pour faire entendre sa vision, sa différence, etc,... Je salue cette collaboration active et dynamique.

A la différence des deux premiers, le 3ème rapport introduit une nouveauté : les déclarations de revenus versés à l'Etat de trois compagnies les plus importantes, ont été certifiées par leur commissaire aux comptes. Cette formalité devrait être étendue aux autres entreprises dans la mesure du possible.

Enfin, ce rapport soumis à votre appréciation marque l'étape de maturation de l'ITIE au Gabon. Les bases sont désormais posées, nous sommes sur le bon chemin.

Bonne lecture.

Fidèle Ntsissi



Présentation de l'ITIE 2006 au Gabon par le Président du Groupe d'Intérêt	2
Présentation du Groupe d'Intérêt ITIE	4
Présentation du Groupe de Travail ITIE	8
Présentation de l'ITIE	9
Les grandes étapes de l'ITIE au Gabon	13
Le secteur pétrolier gabonais	14
Le secteur minier gabonais	21
Attestation de l'Expert Indépendant pour l'ITIE 2006	28



Présentation du Groupe d'Intérêt ITIE

Le Groupe d'Intérêt est chargé par le Gouvernement d'assurer l'accompagnement de l'adhésion du Gabon à l'Initiative ITIE. Il a pour objectif la participation active de partenaires provenant de la société dans son ensemble. Les parties prenantes proviennent des institutions étatiques, du secteur privé et de la société civile.

✓ Les membres du Groupe d'Intérêt, qui représentent le gouvernement, regroupent le bureau et certains autres membres :

- Monsieur Fidèle Ntsissi,
*Président du Groupe d'Intérêt ITIE au Gabon,
Président du Groupe de Travail ITIE au Gabon,
Directeur du Cabinet privé du Président de la République, Chef de l'Etat.*
- Monsieur Hyacinthe Mounquengui,
*Vice-président du Groupe d'Intérêt au Gabon
Conseiller Economique et Financier du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.*
- Monsieur Régis Immongault,
*Secrétaire Technique Permanent
Conseiller Financier du Ministre de l'Économie, des Finances, du Budget et de la Privatisation.*
- Messieurs Hervé Nnang et Jean Félicien Makanga,
Représentants du Ministère des Mines, de l'Energie, du Pétrole et des Ressources Hydrauliques.

✓ Les membres du Groupe d'Intérêt qui représentent la société civile sont :

- Monsieur Jean Baptiste Bikalou,
Membre du Conseil Economique et Social Gabonais.
- Monseigneur Mike S. Jocktane,
*Président du Rassemblement des Eglises et Ministères Pentecôtistes et Charismatiques du Gabon.
Président Directeur International des Ministères Christ Révélé aux Nations.*
- Madame Rosine Langangouet,
Membre du Conseil Economique et Social Gabonais.
- Monsieur Marc Ona Essangui,
Président de l'ONG Brainforest.

✓ Les membres du Groupe d'Intérêt qui représente le secteur pétrolier sont :

- Un représentant de Total.

✓ Les membres du Groupe d'Intérêt qui représente le secteur minier sont :

- Un représentant de Comilog.

Le Groupe d'Intérêt de l'ITIE au Gabon a été créé par arrêté ministériel le 27 juillet 2005.



Représentants de la société civile



Monsieur Marc Ona Essangui,
Président de l'ONG Brainforest.



Monseigneur Mike S. Jocktane,
Président du Rassemblement des
Eglises et Ministères Pentecôtistes et
Charismatiques du Gabon.
Président Directeur International
des Ministères Christ Révélé aux Nations.

Le troisième rapport ITIE pour les revenus de 2006 consacre le caractère irréversible de la détermination des responsables du Gabon à se positionner en peloton de tête dans le monde dans le renforcement de la transparence et la bonne gouvernance dans la gestion des revenus issus de nos matières premières.

Au-delà de quelques divergences observées dans l'appréciation du rôle de chaque composante du Groupe d'Intérêt, nous pouvons aisément affirmer que chaque rapport publié renferme des éléments nouveaux allant dans le sens d'améliorer et de manière constante la qualité et le contenu de ce document. Nous attestons donc que d'importants efforts et progrès ont été réalisés depuis l'adhésion du Gabon à l'Initiative.

Si les chiffres de la Comilog et du profit oil ont constitué des éléments nouveaux et enrichissants du dernier rapport, la société civile note avec satisfaction l'intégration des données certifiées des majors dans la production pétrolière et ce processus touchera, nous osons l'espérer toutes les compagnies qui interviennent dans l'Initiative EITI au Gabon. Nous veillerons et de façon indépendante à l'atteinte de cet objectif capital.

La désagrégation des données demeure un des points fondamentaux de la vision de la société civile gabonaise pour plus de transparence dans la gestion des revenus issus de nos ressources naturelles.



Représentants de la société civile

Nous nous réjouissons aussi de l'adoption d'un plan de communication, doté d'un budget conséquent et souhaitons que sa mise en exécution permette de rendre accessible et compréhensible à tous les informations contenues dans les différents rapports publiés.

Nous sommes certains que l'antidote à la pauvreté passe par la gestion des ressources des industries au seul profit des populations. L'Initiative de Transparence des Industries Extractives incarne cet espoir.

Marc Ona Essangui

Révérant Mike S. Jocktane



Monsieur Jean Bié

Directeur Général Total Gabon



Droits réservés

Le groupe Total, principal actionnaire de Total Gabon, a adhéré à l'ITIE dès son lancement en 2002, et a été admis à son Conseil le 27 septembre 2007 en tant que suppléant, après avoir été élu par les compagnies pétrolières qui soutiennent cette initiative internationale.

Total Gabon, premier opérateur pétrolier du Gabon se réjouit donc doublement de la décision de la République Gabonaise de joindre l'ITIE et est fier de participer activement au Groupe d'Intérêt ITIE constitué au Gabon.

Convaincus que cette initiative apportera une meilleure connaissance par la société civile des activités pétrolières et une reconnaissance de la contribution des industries extractives au développement du pays, nous nous sommes pleinement engagés dans sa mise en œuvre pour un aboutissement efficace et réaliste .

Jean Bié



Présentation du Groupe de Travail ITIE

Le Groupe de Travail est chargé d'assister le Gouvernement dans le lancement et la gestion de l'Initiative. Ses prérogatives sont essentiellement de définir les modèles de documents ITIE à remplir par les parties et d'identifier les besoins spécifiques en matière d'assistance technique à la mise en place de l'Initiative.

Le Groupe de Travail est composé d'un Président, d'un Vice-président, d'un Secrétaire et des membres :

✓ Président :

- Monsieur Fidèle Ntsissi,
*Président du Groupe d'Intérêt ITIE au Gabon,
Président du Groupe de Travail ITIE au Gabon,
Directeur du Cabinet privé du Président de la République, Chef de l'Etat.*

✓ Vice Président :

- Monsieur Hyacinthe MOUNGUENGUI,
Conseiller Economique et Financier du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

✓ Secrétaire Technique permanent :

- Monsieur Régis IMMONGAULT,
Conseiller Financier du Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation.

✓ Membres :

- Conseiller Technique chargé des Questions Pétrolières.
- Représentant de la Commission Nationale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite.
- Représentant du Ministère chargé du Contrôle de l'Etat.
- Représentant de la Direction Générale de Hydrocarbures.
- Représentant de la Direction Générale des Mines.
- Représentant de la Direction Générale de Impôts.
- Représentant de la Direction Générale des Services du Trésor.
- Représentant de la Direction Générale des Douanes & Droits Indirects.

Le Groupe de Travail de l'ITIE au Gabon a été créé par arrêté ministériel le 24 février 2005.



Présentation de l'ITIE



L'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (Extractive Industries Transparency Initiative ou ITIE) a pour principal objectif d'encourager la transparence des pratiques budgétaires de l'Etat. Elle a été conçue pour permettre aux citoyens d'être informés sur les versements reçus par les entreprises et l'utilisation des recettes de l'Etat.

Dans les pays qui dépendent des recettes des industries pétrolière, gazière et minière, l'ITIE vise à promouvoir une plus grande transparence des comptes pour empêcher une gestion hasardeuse des recettes. Mieux gérées, ces recettes pourraient alors constituer un moteur de croissance économique durable, contribuant à la réduction de la pauvreté.

Les principes de l'ITIE

1. L'exploitation prudente des richesses en ressources naturelles constitue un moteur important pour la croissance économique durable et à la réduction de la pauvreté.
2. La gestion des richesses en ressources naturelles au profit des citoyens d'un pays relève de la compétence des gouvernements souverains.
3. Les avantages de l'extraction des ressources se manifestent sous la forme de flux de recettes d'années et peuvent dépendre fortement des prix.
4. La compréhension du public des recettes et des dépenses des gouvernements dans la durée est susceptible de contribuer au débat public et de favoriser le développement durable.
5. L'importance, pour les gouvernements et les entreprises extractives, d'assurer la transparence, ainsi que la nécessité de renforcer la gestion des finances publiques et faire respecter l'obligation de rendre des comptes.
6. Situer ces efforts dans un contexte de respect des contrats et des lois.
7. La transparence financière est un moyen susceptible de contribuer à l'amélioration du climat pour l'investissement direct intérieur et étranger.
8. La responsabilité du gouvernement devant tous les citoyens en ce qui concerne l'intendance des flux de recettes et des dépenses publiques.
9. Le respect de hauts niveaux de transparence et de responsabilité dans la vie publique, le fonctionnement de l'Etat et le monde du commerce.
10. Une approche cohérente et réalisable de la divulgation des paiements et des recettes, cette approche devant être simple à adopter et à mettre en application.
11. La divulgation des paiements dans un pays donné devrait impliquer toutes les entreprises extractives présentes dans ce pays-là.
12. Toutes les parties prenantes ont des contributions importantes et pertinentes à apporter.



Présentation de l'ITIE

Parties prenantes

Au niveau national, l'ITIE est une initiative dirigée par le gouvernement. Cependant, les principes et critères ITIE préconisent la participation active d'autres partenaires provenant de la société dans son ensemble.

Les parties prenantes se trouvent au sein des institutions étatiques, du secteur privé et de la société civile. Pour les institutions publiques, il s'agit des services responsables de la gestion des ressources naturelles, de la perception et de la gestion des recettes et du développement économique, ainsi que les institutions d'audit (Cour des Comptes) et le corps législatif. Pour le secteur privé, les entreprises présentes dans le pays et les investisseurs potentiels sont intéressés. Enfin, la société civile doit jouer un rôle important, aussi bien concernant les médias, syndicats, instituts universitaires et de recherche et organisations confessionnelles, que les organisations non-gouvernementales nationales et internationales (ONG). Les institutions internationales et les administrateurs, commissaires aux comptes et/ou organismes de divulgation ont également un rôle déterminant dans le processus.

C'est pourquoi le gouvernement du Gabon a créé un Groupe d'Intérêt de l'ITIE regroupant des membres de l'administration, de la société civile et des compagnies extractives.

L'organisation de l'ITIE

Lors de la conférence de Lancaster House à Londres en 2003 organisée par le gouvernement britannique, les participants se sont mis d'accord sur une Déclaration de principes de l'ITIE. C'est à la conférence ITIE de Londres en 2005 que le Groupe consultatif international (IAG : International Advisory Group) a approuvé les critères, qui représentent des exigences minimales pour la mise en place de l'ITIE. Les modalités de mise en oeuvre de l'ITIE sont décrites dans le livre-source ITIE.

Plus récemment et suite aux recommandations du Groupe consultatif international lors de la conférence ITIE à Oslo en octobre 2006, le premier 'Board' ITIE a été constitué. Celui-ci est composé de 19 membres dont chacun détient une place importante dans le fonctionnement de l'ITIE. Ce 'Board' ITIE est l'organe central de compétence pour toutes les décisions générales relatives à l'ITIE. Le Gabon est représenté au sein de ce 'Board', dont la première réunion s'est tenue à New York le 7 décembre 2006.

Le site Internet de l'ITIE est : www.eitransparency.org.



Présentation de l'ITIE

L'ITIE au Gabon

Le Président de la République Gabonaise a pris librement la décision en mai 2004 de faire adhérer le Gabon à l'ITIE afin de renforcer la transparence dans le secteur des hydrocarbures et des mines. Cette décision a été confirmée par Conseil des ministres en avril 2005.

Cette adhésion du Gabon à l'ITIE a des visées précises qui sont:

- ✓ d'adhérer à un acte politique nouveau qui relève du principe de la bonne gouvernance publique;
- ✓ de mettre en place un indicateur d'efficacité des pouvoirs publics pour le peuple gabonais et pour les institutions internationales;
- ✓ de développer un climat de confiance auprès du peuple Gabonais.

Pour ce faire, le Gabon a reçu l'assistance technique d'experts de la Banque Mondiale dans la mise en oeuvre de la phase de démarrage de l'Initiative.

Dans ce contexte, le Gabon a également participé à de nombreuses rencontres internationales sur la question de la transparence des industries extractives, notamment à la conférence ministérielle de Londres au Royaume-Uni organisée en mars 2005 et le séminaire organisé par la Banque Mondiale en février 2005 à Paris.

ITIE 2004

L'Etat gabonais a publié le premier rapport ITIE pour le revenus pétroliers 2004 en Décembre 2005. Le rapport comprenait notamment l'Attestation du cabinet international Ernst & Young, qui était mandaté comme Administrateur Indépendant pour l'ITIE 2004.

ITIE 2005

La publication du Rapport ITIE 2005 tient compte des observations formulées lors de la Conférence Internationale ITIE des 16 et 17 octobre 2006 à Oslo, afin que les engagements pris dans le cadre de mise en place progressive de l'ITIE puissent être réalisés:

- ✓ **Implication plus large des parties prenantes, dont la Société Civile:**
 - Plus large représentation de la Société Civile au sein du Groupe d'Intérêt ;
 - Rencontres avec les différents membres de la Société Civile ;
 - Séminaire d'information destiné aux membres de la Société Civile ;
 - Revue des formulaires de déclaration et du référentiel ITIE 2005 par la Société Civile, en présence du Groupe de Travail et de l'Administrateur Indépendant.



Présentation de l'ITIE

✓ **Poursuite des travaux d'élargissement du référentiel:**

- Intégration du secteur minier dans le périmètre du rapport ITIE 2005 ;
- Considération de l'intégration du Profit-Oil dans le référentiel (définition et mise en place des indicateurs de suivi ad-hoc);
- Considération de revenus additionnels pour le secteur pétrolier (ex: la provision pour investissements diversifiés).

ITIE 2006

La publication du Rapport ITIE 2006 consolide les avancées réalisées en 2004 et 2005 :

✓ **Définition élargie du référentiel**

✓ **Implication de la société civile qui a:**

- Poursuivi sa participation très active aux débats et décisions du Groupe d'Intérêt ;
- Accueilli un large ensemble de représentants de la société civile africaine, à l'occasion du séminaire sur la mise en œuvre de l'ITIE en Afrique Centrale organisé à Libreville par la Banque Mondiale en juin 2007.

✓ **Implication des compagnies du secteur pétrolier et du secteur minier:**

- Largement sensibilisées à l'Initiative par le Groupe d'Intérêt, en présence notamment de l'Administrateur Indépendant ;
- Permettant une nette augmentation du taux de participation des compagnies.

✓ **La certification des déclarations par les commissaires aux comptes des principales compagnies contributrices :**

- Secteur pétrolier : Total, Shell
- Secteur minier : Comilog,
- Conformément aux recommandations du Livre Source place le Gabon parmi les pays les plus avancés dans la mise en place de l'Initiative.

Le site Internet de l'ITIE au Gabon: <http://www.eitigabon.org/>



Les grandes étapes de l'ITIE au Gabon

- Août / Sept 2002: Sommet de Johannesburg sur le développement durable. Appel de Tony Blair à la transparence.
- 14 mai 2004: Discours du Président de la République : adhésion du Gabon à l'ITIE.
- 24 février 2005: Arrêté ministériel portant création du Groupe de Travail.
- Juillet 2005: Appel d'offres international visant à sélectionner un Administrateur Indépendant pour l'ITIE au Gabon.
- 27 juillet 2005: Arrêté ministériel portant création du Groupe d'Intérêt.
- Août 2005: Sélection du cabinet Ernst & Young comme Administrateur Indépendant pour l'attestation ITIE au Gabon.
- 31 décembre 2005: Émission du rapport ITIE sur les revenus pétroliers.
- Juin / Septembre 2006: Lancement du processus de sensibilisation de la Société Civile et intégration de 2 nouveaux représentants (organisations confessionnelles, ONG) au Groupe d'Intérêt.
- 16-17 octobre 2006: Conférence Internationale ITIE à Oslo.
- 7 décembre 2006: Participation du Gabon à la 1^{ère} réunion du 'Board' ITIE à New York.
- 22 décembre 2006: Rencontre de la Société Civile avec l'Administrateur Indépendant, en présence de Monsieur le Secrétaire Permanent.
- Février 2007: Séminaire d'information de la Société Civile et rencontre avec l'Administrateur Indépendant.
- Début avril 2007: Publication du Rapport ITIE 2005.
- 25-27 juin 2007: Séminaire sur la mise en oeuvre de l'ITIE en Afrique Centrale organisé à Libreville par la Banque Mondiale.
- Septembre 2007: Définition du référentiel de l'ITIE 2006 validée par le Groupe d'Intérêt.
- Mars 2008: Publication du rapport ITIE 2006.



Le secteur pétrolier gabonais

Chiffres-clefs du secteur pétrolier au Gabon en 2006:

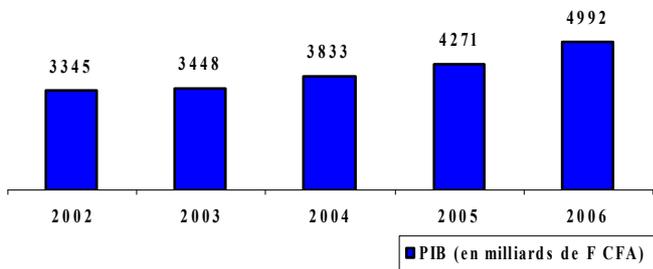
Part de l'industrie pétrolière dans le PIB: 52%

Part de l'industrie pétrolière dans les revenus à l'exportation: 84%

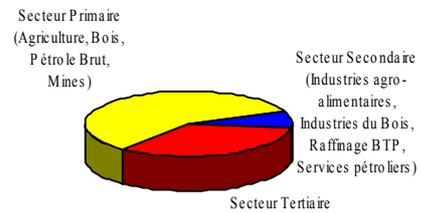
Part des recettes budgétaires courantes de l'Etat: 64%



Croissance du Produit Intérieur Brut (en milliards de F CFA)



Répartition du PIB



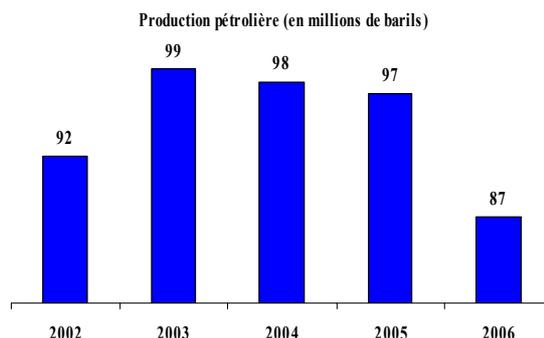
Sources: Ministère des Finances

Le secteur pétrolier gabonais



Production pétrolière du Gabon

La production annuelle a chuté de près de 10 % par rapport à 2005 : elle est passée de 97 à 87 millions de barils par an. Cette baisse est due à des champs pétroliers vieillissants.



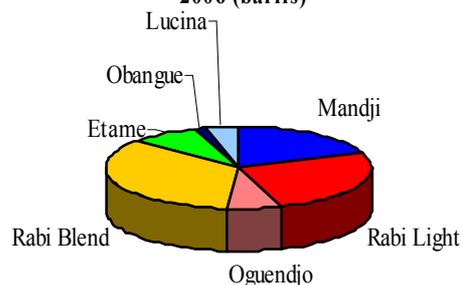
Longtemps troisième producteur d'Afrique subsaharienne, derrière le Nigeria et l'Angola, le Gabon a récemment été dépassé par la Guinée Equatoriale.

Le rebond de la production ces dernières années doit beaucoup à la mise en oeuvre de nouvelles techniques de récupération sur des champs arrivés à maturité et au développement, par de petites compagnies, de champs marginaux délaissés par les deux majors actives au Gabon (Total et Shell).

Il est techniquement possible d'optimiser les rendements et de donner une "seconde jeunesse" aux champs vieillissants, en faisant de la "récupération secondaire". Ce processus tend à devenir de plus en plus intéressant économiquement avec l'augmentation sensible des cours.

Le potentiel de récupération de ces champs reste néanmoins limité, ce qui explique en partie la diminution de la production en 2006.

Composition de la production de pétrole brut en 2006 (barils)





Le secteur pétrolier gabonais

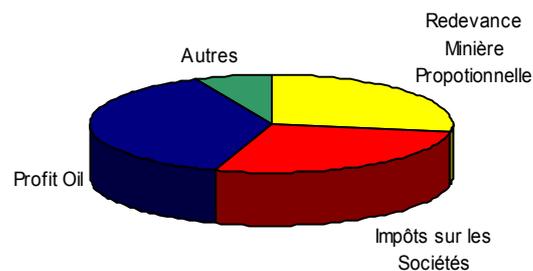
Revenu pétrolier du Gabon

Parmi les revenus fiscaux de l'Etat gabonais issus des industries extractives, environ 65% proviennent du pétrole tandis que 3% seulement proviennent du secteur minier.

Plus de 90% des revenus liés des industries extractives au Gabon sont issus de la Redevance Minière Proportionnelle (RMP), de l'Impôt sur les Sociétés (IS) et du Profit Oil (PO).

Ainsi, les évolutions des revenus issus des industries extractives sont essentiellement dues à l'évolution de la rente pétrolière.

Répartition des flux de revenus pétroliers de l'Etat en 2006 (en USD)



Les trois grands types de revenus pétroliers concernent des typologies contractuelles distinctes : tandis que la RMP peut s'appliquer à tous les types de contrat, l'IS ne s'applique qu'aux accords de concessions et le PO qu'aux contrats de partage de production.

Les contrats pétroliers signés avant 1982 sont de type concession ; depuis 1982 l'adoption de la loi 14/82 a permis de favoriser la mise en place de contrats de partage de production entre l'Etat et les compagnies pétrolières est en place.

Entre 2005 et 2006, la rente pétrolière issue de la RMP, de l'IS et du PO a augmenté d'environ 12% en dépit d'une baisse globale de la production physique d'environ 10%. Cette hausse globale peut être mise en relation avec une forte hausse des prix moyens du brut entre 2005 et 2006 (le prix moyen du panier de brut gabonais est passé d'environ 54 USD/bbl à plus de 65 USD/bbl) compensée par une baisse de la production physique (environ 10%), principalement concentrée sur les champs parvenus à maturité. La hausse des investissements de 4% sur 2006 a également participé à limiter la hausse des revenus pétroliers.



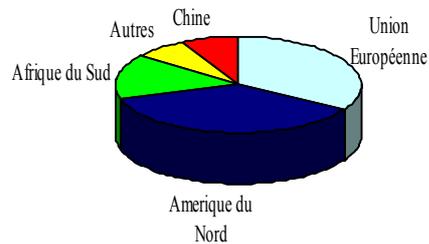
Le secteur pétrolier gabonais

Compagnies pétrolières au Gabon



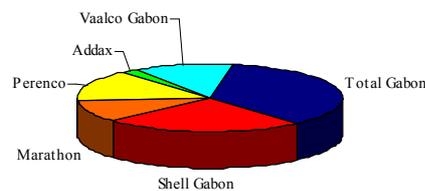
A l'actif de la gestion pétrolière des activités en 2006, le Domaine Pétrolier compte aujourd'hui vingt neuf opérateurs (vingt et un en 2005). Les deux principaux opérateurs au Gabon (en nombre de barils) sont Total et Shell (61% ensemble). Marathon, Vaalco et Perenco partagent le reste de la production avec d'autres compagnies pétrolières moins significatives.

Nationalité des compagnies pétrolières



Plus de vingt sociétés opèrent dans le secteur, dont quinze font uniquement de l'exploration. On compte notamment trois françaises (**Total**, **Perenco**, **Maurel & Prom**), une néerlandaise (**Shell**), une irlandaise (**Tullow Oil**), trois canadiennes (**Panafrican** devenue **Addax Petroleum** Maghena, **CNR ex-Pionner**, **Bowelven**) sept Américaines (**Amerada Hess**, **Anadarko**, **Forest Oil**, **Marathon**, **Transworld**, **Vaalco**, **Vanco**), trois sud-Africaines (**Energy-Africa**, **Sasol**, **Ophir Energy**), deux anglaises (**Sterling** qui a racheté ses actifs à **Fusion Oil & Gas** et **Premier Oil**), une indienne (**Oil India**), une japonaise (**MPDC**) et deux chinoises (**Sinopec** et **Sino Gabon**).

Répartition de la production nationale par opérateur en 2006 (en nombre de barils)



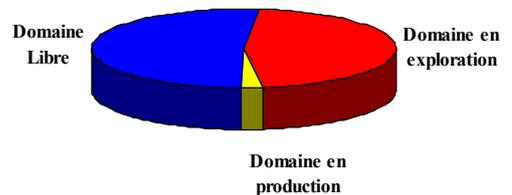
Le secteur pétrolier gabonais



Domaine pétrolier

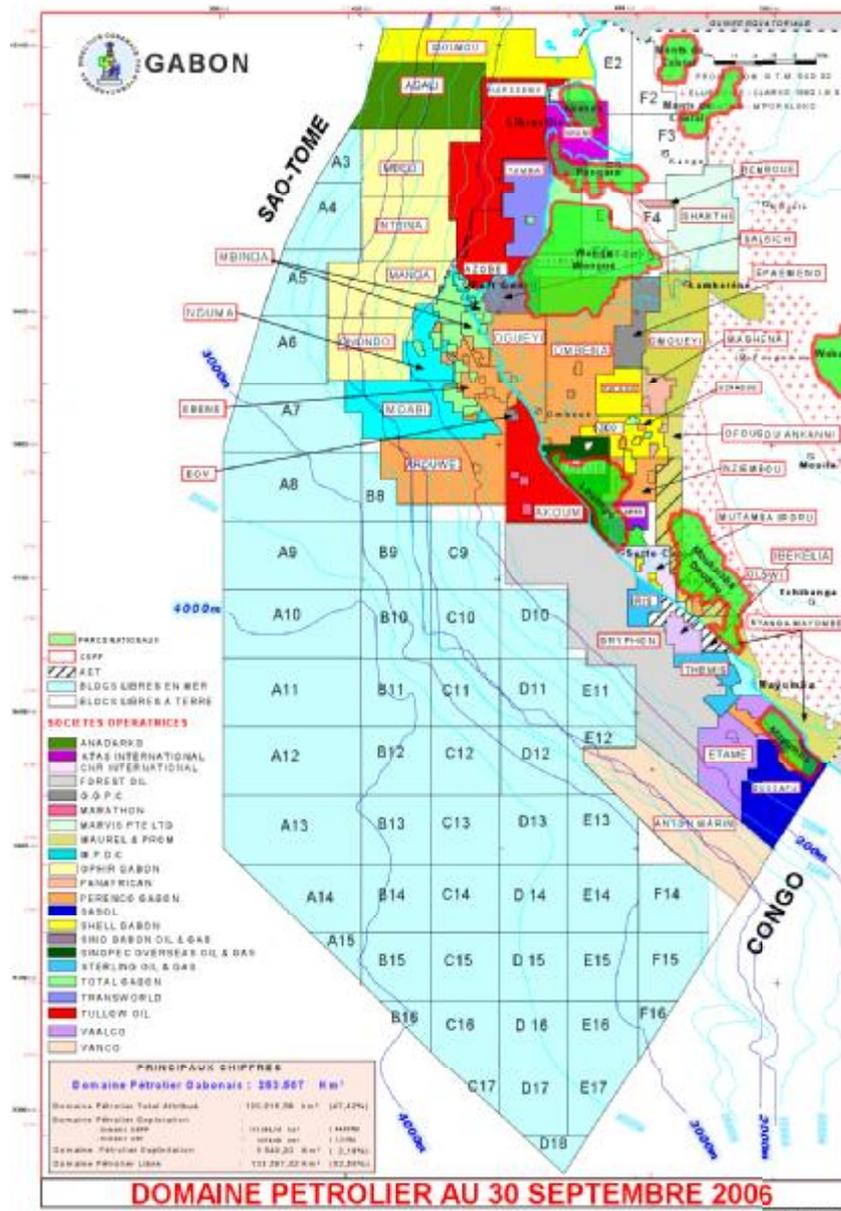
Le bassin sédimentaire gabonais couvre une superficie de 253 507 km², dont 30 % onshore et 70 % offshore. La moitié reste à attribuer; 92% du domaine pétrolier maritime 8% du domaine terrestre sont encore susceptibles d'être mis aux enchères.

Répartition des domaines de production et d'exploration pétrolier en 2005 (en km²)



Source: Ministère des Mines et du Pétrole

Au cours de l'année 2006, le domaine pétrolier gabonais a connu un grand changement découlant du nouveau redécoupage des blocs libres, de la signature d'un contrat d'Exploration de Partage et de Production (CEPP) et de la restitution de quatre permis.





Le secteur pétrolier gabonais

Raffinage

Le Gabon abrite une raffinerie à Port Gentil administrée par la Société Gabonaise de Raffinage (Sogara), détenue par le Gouvernement par un consortium international regroupant Total, Shell, Exxon/Mobil et AGIP. Sa mission principale est la fourniture de produits pétroliers au Peuple Gabonais. Elle permet à la République Gabonaise de bénéficier d'une autonomie en matière de production de produits pétroliers raffinés. Grâce à des investissements réalisés en 2006, Sogara a augmenté sa capacité de raffinage et devrait ainsi raffiner 814 000 tonnes de brut local en 2007.



Le mécanisme d'indexation sur les prix permet de proposer au Peuple Gabonais un pétrole moins cher, subventionné, en dépit de l'évolution internationale du prix du baril. A partir de février 1999, une commission permanente a été chargée d'assurer l'indexation des prix SOGARA à ceux du marché international. La forte hausse des cours a conduit à sa suspension.

Aujourd'hui, l'Etat maintient les prix à un niveau inférieur à celui du marché, pour permettre à la population gabonaise de bénéficier directement d'une partie de la rente pétrolière.



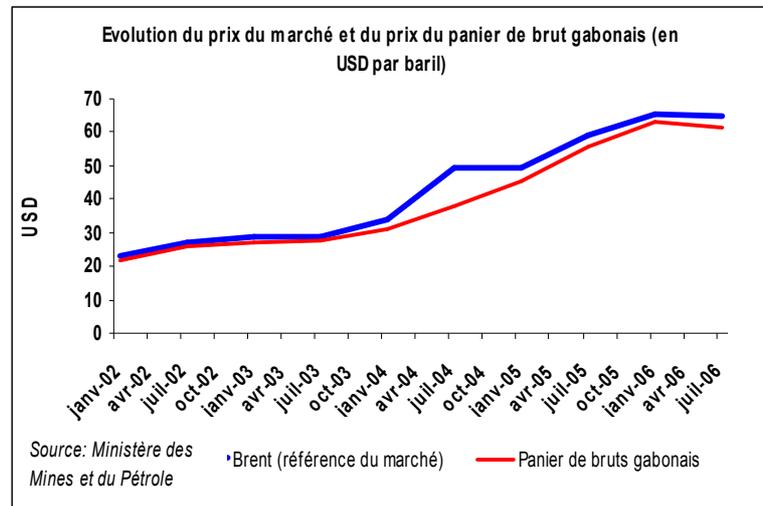
Raffinerie de Port Gentil



Le secteur pétrolier gabonais

Bruts gabonais

En 2006, les cours du brut ont atteint des niveaux historiques, dont l'impact a été affaibli par la reprise de l'Euro face au dollar US. Le marché pétrolier international est affecté par l'explosion des besoins énergétiques mondiaux, essentiellement aux USA, en Chine et en Inde, conjuguée à la saturation des capacités de production et de raffinage.



En 2006, on observe une progression du prix du panier des bruts gabonais qui s'est aligné sur les cours mondiaux, malgré le déséquilibre entre la demande largement orientée vers les bruts légers et une offre constituée essentiellement de bruts lourds et soufrés en provenance des pays OPEP.

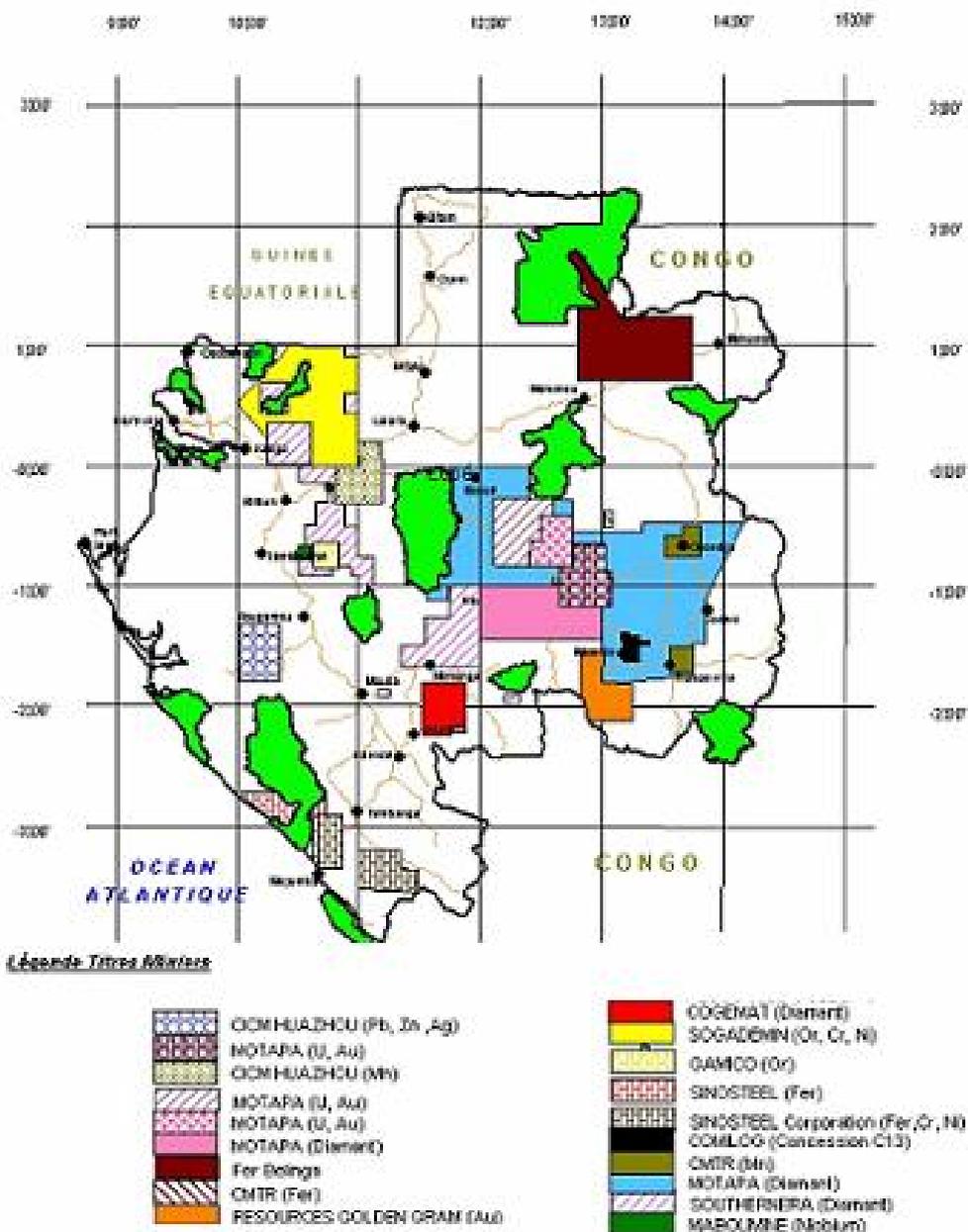
Le secteur minier gabonais



La part de l'industrie minière dans le PIB est de 2,5 %

Domaine minier du Gabon

CARTE DES TITRES MINIERS EN AOÛT 2006



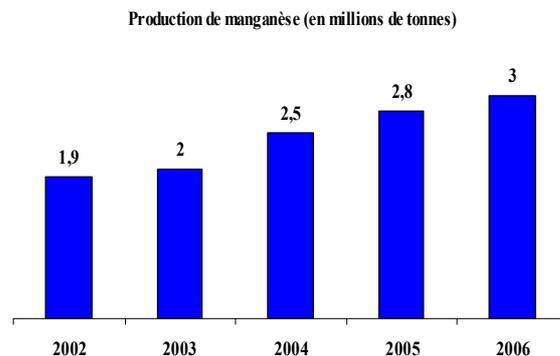
Source : Ministère des Mines et du Pétrole



Ressources minières au Gabon

➤ *Manganèse*

En 2006, la production minière au Gabon a essentiellement consisté en l'extraction de manganèse. Les réserves du Gabon sont estimées à 200 millions de tonnes. La production pour l'année 2006 a augmenté de 7% pour atteindre 3 millions de tonnes.



Le Gabon fournit environ 25% de la production mondiale et, selon l'Institut international du manganèse, est le quatrième producteur de manganèse au monde.

Le principal gisement de manganèse, situé à Moanda dans le sud-est du pays est exploité depuis les années 1960 par la société Comilog (Compagnie minière de l'Ogooué), filiale du groupe métallurgique



français Eramet et de l'Etat Gabonais. La mine de Moanda exploite un des plus riches gisements de minerai de manganèse au monde. Par ailleurs, devant la montée des prix des matières premières, plusieurs nouvelles licences ont été attribuées en 2006 : la Compagnie chinoise industrielle et commerciale des mines du Gabon (CICM) a, par exemple, obtenu, en 2006, un permis d'exploration de trois ans devant mener à l'exploitation d'un nouveau gisement dans la région de Ndjolé dès 2008.

La teneur du minerai gabonais, comprise entre 44% et 52%, est en moyenne de l'ordre de 48%. Avec l'arrivée de nouveaux acteurs miniers, la capacité de production du Gabon pourrait passer à 6 millions de tonnes par an à l'horizon 2008. Le manganèse gabonais est exporté vers des pays industrialisés tels que les Etats-Unis, la France et le Japon. Plus de 90% du manganèse produit est utilisé sous forme de ferro-alliages, principalement dans la sidérurgie.

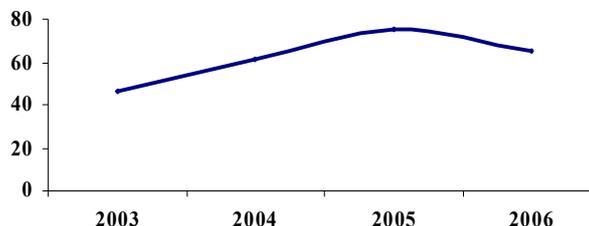
Le secteur minier gabonais



Evolution du cours du manganèse

Tirée par la forte hausse de la production d'acier, la demande d'alliages de manganèse dans le monde a progressé de plus de 10% en 2006. Toutefois les prix n'ont pas augmenté en proportion compte tenu de la résorption des stocks spéculatifs constitués les deux années précédentes.

Evolution du prix du manganèse (en FCFA/tonne) en 2006



➤ Fer

Le principal gisement de fer se trouve à Bélinga, au nord-est du Gabon.

Découvert en 1895, sa teneur est de 64% et ses réserves sont estimées à 1 milliard de tonnes.

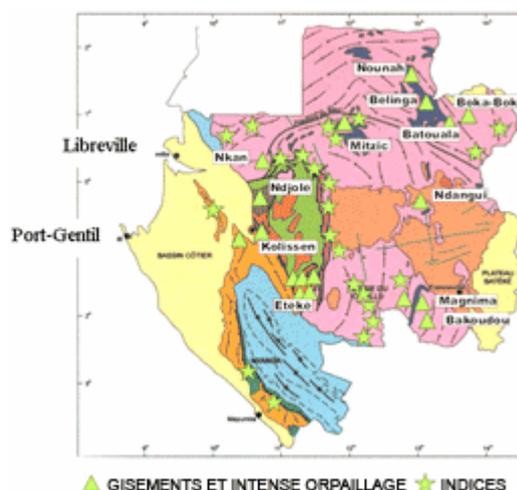
La China National Machinery and Equipment (CMEC) discute un accord d'exploitation depuis fin 2006.

D'autres gisements de moindre importance mais tout aussi riches sont connus dans les monts M'Bilan (100 millions de tonnes), et à Milingui (135 millions de tonnes), mais ne possèdent pas encore d'installation d'exploitation.



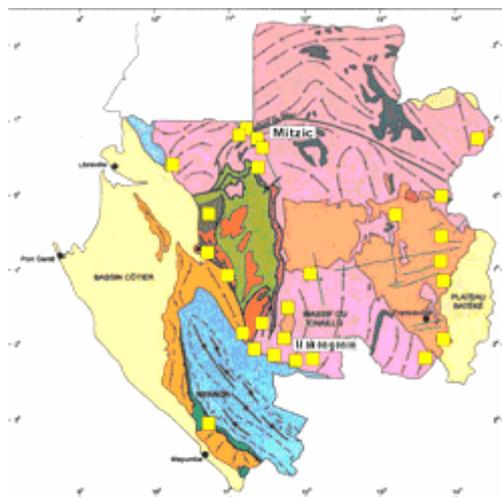
➤ Or

A Bakourdo au sud-est du Gabon, les réserves en or sont estimées à un niveau compris entre 30 et 50, alors qu'à Etéké au sud du pays, elles sont estimées à plus de 15 tonnes. Actuellement, son exploitation est artisanale avec une production annuelle estimée à 500 kg.





➤ *Diamant*



C'est dans le massif du Chaillu et particulièrement à Makogonio ainsi que dans les régions de Medouneu et Mitzic que l'on peut trouver des diamants. Cette substance fait l'objet d'intenses travaux d'exploration par les sociétés SouthernEra, De Beers et Motapa Exploration.

■ Gîtes et indices de diamants au Gabon

➤ *Le Niobium et les phosphates*

Un important gisement de Niobium et de phosphates a été découvert à Mabounié, dans le Moyen-Ogooué, non loin de Lambaréné. Les réserves de ce gisement sont estimées à plus de 140 millions de tonnes pour les phosphates et plus de 3 millions de tonnes métal pour le Niobium. La société Maboumine achève actuellement une faisabilité technique en vue d'un développement à l'horizon 2009.

➤ *Autres ressources minières*

Le plomb-Zinc et l'argent sont deux minerais qui ont été mis en évidence dans le synclinal de la Nyanga à Kroussou. Le stock métal en plomb-Zinc est évalué à plus de 11 000 tonnes sur le seul lobe de Dikaki. Une teneur moyenne de 30 grammes par tonnes a été mise en évidence pour l'argent. La Barytine est une substance qui a été localisée au Mont Dourekiki, à l'Ouest de Tchibanga. Les réserves sont estimées à 31 millions de tonnes tirant à 46% de sulfate de baryum. Cette substance a également été identifiée dans la région de Kroussou.



Infrastructures minières

➤ *Le Transgabonais*

Le chemin de fer Transgabonais achemine, entre Franceville et Libreville, sur une distance de plus de six cents kilomètres, le minerai de manganèse de Comilog, le bois ainsi que des marchandises diverses. A compter de novembre 2005, Comilog a obtenu la concession du Transgabonais pour une durée de trente ans. Un projet d'investissement, pour un montant de 75 millions d'euros sur cinq ans, a été décidé et vise à moderniser la voie, les installations ferroviaires ainsi que le matériel roulant. Il pérennise ainsi le débouché du minerai de Comilog et d'éventuelles autres compagnies minières à venir, tout en améliorant le service aux autres clients du Transgabonais. La Société d'exploitation du Transgabonais (Setrag) a été récemment intégrée par Comilog, concessionnaire du train. Cette intégration réussie devrait permettre de sécuriser l'acheminement du minerai vers le port d'Owendo.



➤ *Port d'Owendo*

La ville portuaire d'Owendo est située à 17km de Libreville, sur la pointe d'Owendo, à l'intérieur du Golfe du Gabon.

Comilog y dispose de son propre port minéralier, dont la capacité de stockage correspond à environ trois mois de production. Le port minéralier d'Owendo a été mis en service en décembre 1988. Il permet l'évacuation du minerai de manganèse, qui représente la part de trafic la plus importante du port d'Owendo, le bois en grume venant en deuxième position.

Par ailleurs, la Compagnie Industrielle et Commerciale des Mines de Huazhou au Gabon qui va démarrer l'exploitation de manganèse à Ndjolé s'est vue récemment attribuer plus de 80 000m² sur le site d'Owendo pour la construction d'installations portuaires à côté de celles de Comilog.



Compagnies minières au Gabon

Actuellement, les activités minières de taille industrielle se limitent à la seule exploitation de manganèse par la Comilog.

L'Etat a octroyé sur 2006 des permis de recherche minière et des autorisations de prospection à plusieurs compagnies minières notamment dans la potasse, le cuivre, le manganèse ou le fer.

➤ **Comilog**



En 2005, l'Etat Gabonais a octroyé une nouvelle concession à Comilog pour l'exploitation du manganèse.

La politique de la Comilog est d'atteindre les 3 millions de tonnes à moyen terme. La Compagnie minière de l'Ogooué (Comilog) exploite deux produits dérivés du manganèse :

- ✓ le minerai métallurgique qui représente 95 % de la production en volume et 90 % en valeur, destiné aux usages sidérurgiques.
- ✓ le bioxyde de manganèse destiné à la fabrication des piles électriques.

➤ **Companhia Vale do Rio Doce (CVRD)**



Le 8 mars 2005, la Companhia Vale do Rio Doce (CVRD) s'est vue accorder le permis de recherche sur un important gisement de fer encore inexploité: le gisement de Belinga, situé dans la province de l'Ogooué-Ivindo au nord-est du Gabon. La CVRD a également obtenu une autorisation de prospection dans la province de l'Estuaire, ainsi que deux permis de recherche dans la province de la Nyanga et de l'Ogooué-Lolo. Des gisements de fer de taille moyenne sont connus dans ces régions.



➤ ***Société Sinosteel Gabon SA***



La Société d'acier de Chine (Sinosteel) est une grande entreprise publique dirigée par l'autorité centrale chinoise. La société est spécialisée dans l'exploration et l'extraction de minerais, en particulier du fer. Actuellement, Sinosteel détient plusieurs permis de recherche minière parmi lesquels on peut citer le fer, le manganèse, le chrome ou encore le nickel.

➤ ***De Beers***



'De Beers' a débuté l'exploration de diamants au Gabon en 1998. La société dispose actuellement de trois autorisations de prospection dans les parties centrales et méridionales du pays. Aucune exploration active n'a lieu à ce jour.

➤ ***Société SouthernEra***

SouthernEra est une compagnie d'exploration focalisée sur la recherche de diamants. Au Gabon, cette société est également impliquée dans la recherche d'or et de platinoïdes.

➤ ***Compagnie industrielle et commerciale des mines du Gabon (CICMG)***

La CICMG, société de droit gabonais créée par les entreprises chinoises Xuzhou Huayan et Ningbo Huaneng Kuangye, a obtenu un permis de recherche en vue de l'exploitation d'un nouveau gisement de manganèse près de la localité de Ndjolé, à 200 km au sud de Libreville. La société devrait exploiter le gisement.

République Gabonaise

Initiative de Transparence des Industries Extractives

(ITIE)

Attestation de l'Expert Indépendant

Année 2006

Groupe d'Intérêt
sur l'Initiative sur la Transparence des Industries Extractives
(ITIE) au Gabon
B.P. 165
LIBREVILLE - GABON

A l'attention de Monsieur le Président du Groupe d'Intérêt sur l'ITIE

Monsieur le Président du Groupe d'Intérêt sur l'ITIE,

L'Initiative ITIE (Initiative sur la Transparence des Industries Extractives) vise à développer la transparence des pays producteurs en matière de communication des revenus des activités extractives. La République Gabonaise a adhéré à cette initiative en mai 2004.

Un Groupe de Travail chargé de piloter la mise en place technique de l'ITIE au Gabon a été créé par arrêté ministériel le 24 février 2004. Un Groupe d'Intérêt regroupant les diverses parties prenantes à l'Initiative (institutions de l'Etat, compagnies extractives, société civile) a par ailleurs été créé par arrêté ministériel du 27 juillet 2005.

Le cabinet Ernst & Young de Paris a été sélectionné par appel d'offres comme Expert Indépendant (Administrateur Indépendant de l'ITIE au Gabon), afin de récupérer et compiler les données des flux de revenus déclarés perçus par l'Etat, d'une part, et les flux de revenus déclarés versés par les compagnies, d'autre part, pour l'année 2006.

La présente attestation est établie en conformité avec les normes internationales ISRS (International Standard on Related Services). Ces normes impliquent notamment un haut degré d'intégrité et de déontologie, ainsi qu'une rigueur dans les procédures de gestion des travaux, de management des ressources et de contrôle interne destinées à garantir la pertinence, la qualité et l'objectivité des travaux.

Choix du Groupe de Travail concernant le Référentiel adopté

Cette attestation s'inscrit dans le cadre de la mise en place progressive de l'ITIE au Gabon. Le Référentiel en matière de revenus considérés et de périmètre des compagnies extractives des secteurs pétrolier et minier prises en compte pour l'ITIE 2006 a été défini par le Groupe de Travail, et validé par le Groupe d'Intérêt.

Revenus des secteurs pétrolier et minier considérés pour l'ITIE 2006

La liste des revenus des secteurs pétrolier et minier considérés pour l'ITIE 2006 et leurs définitions comptables et financières figurent respectivement en annexe 1 (secteur pétrolier) et en annexe 2 (secteur minier) de la présente attestation.

La sélection des revenus des secteurs pétrolier et minier considérés pour l'ITIE 2006 relève de la seule responsabilité du Groupe de Travail. Les définitions comptables et financières de ces revenus relèvent elles aussi de la seule responsabilité du Groupe de Travail.

Conformément aux recommandations du Livre Source établi par le Secrétariat Général de l'ITIE, le Groupe de Travail a pu nous préciser que :

- les déclarations du secteur pétrolier doivent être transcrites en dollars US,
- les déclarations du secteur minier doivent être transcrites en monnaie locale (francs CFA),
- les données à compiler dans les déclarations doivent correspondre aux flux des revenus (comptabilité de caisse et non d'engagements).

Compagnies extractives des secteurs pétrolier et minier prises en compte pour l'ITIE 2006

Les listes des compagnies extractives des secteurs pétrolier et minier prises en compte pour l'ITIE 2006 figurent respectivement aux pages 5 (secteur pétrolier) et 6 (secteur minier) de la présente Attestation.

L'identification des compagnies extractives des secteurs pétrolier et minier prises en compte pour l'ITIE 2006 relève de la seule responsabilité du Groupe de Travail.

Conformément aux décisions du Groupe d'Intérêt, les contributeurs principaux du secteur pétrolier (Groupe Total, Shell) et du secteur minier (Comilog) ont été invités à remettre des déclarations ITIE certifiées par leurs commissaires aux comptes respectifs, conformément aux recommandations du Livre Source.

Il convient par ailleurs de noter que les compagnies extractives des secteurs pétrolier et minier prises en compte dans le Référentiel sur l'ITIE n'ont aucune obligation contractuelle de transmettre des informations. L'envoi des formulaires de déclaration ITIE par les compagnies extractives des secteurs pétrolier et minier relève de la seule volonté de celles-ci.

Nature et étendue des travaux de l'Expert Indépendant

Il nous appartient de récupérer et compiler les données des flux de revenus déclarés perçus par l'Etat, d'une part, et les flux de revenus déclarés versés par les représentants des compagnies extractives des secteurs pétrolier et minier, d'autre part, sur la base du Référentiel défini ci-dessus.

Les déclarations de ces données ont été préparées sous la responsabilité respective de l'Etat et de chacune des compagnies extractives des secteurs pétrolier et minier.

Nous devons vous présenter, sous une forme consolidée, pour chacun des revenus ITIE 2006 considérés, les flux de revenus déclarés versés par les compagnies extractives des secteurs pétrolier et minier, ainsi que les flux de revenus déclarés perçus par l'Etat. Il ne nous appartient pas d'expliquer les écarts issus du rapprochement des données consolidées de l'Etat et des compagnies.

Ainsi que précisé par les normes ISRS, notre intervention ne constitue ni un audit, ni un examen limité des revenus des secteurs pétrolier et minier. L'audit et la certification des données transmises n'entrent pas dans le périmètre de nos travaux. De même, notre intervention n'a pas pour objet de déceler des erreurs, des actes illégaux ou d'autres irrégularités.

Les définitions comptables et financières des revenus considérés pour l'ITIE 2006 ont été établies par le Groupe de Travail, sur la base des contrats de partage et des conventions de concession "types". Il ne nous appartient pas de vérifier l'exhaustivité des sources de revenus considérées dans le Référentiel.

Le Groupe de Travail nous a également indiqué les compagnies extractives des secteurs pétrolier et minier prises en compte pour l'ITIE 2006. Il ne nous appartient pas de vérifier l'exhaustivité des compagnies extractives des secteurs pétrolier et minier prises en compte dans le Référentiel.

Il nous appartient de nous assurer que les définitions comptables et financières des revenus considérés pour l'ITIE 2006 sont cohérentes avec celles décrites dans le Livre Source de l'ITIE et avec celles généralement acceptées dans les industries pétrolière et minière internationales (cohérence du Référentiel).

Il nous appartient par ailleurs de vérifier la correcte appréhension des définitions par les compagnies extractives des secteurs pétrolier et minier ainsi que par l'Etat, dans le renseignement de leurs déclarations (compréhension partagée du Référentiel).

Nous avons mis en œuvre les travaux suivants :

- Analyse de cohérence du Référentiel défini par le Groupe de Travail.
- Vérification que les définitions comptables et financières des flux d'avantages (paiements des compagnies extractives des secteurs pétrolier et minier et revenus de l'Etat) à déclarer ont été partagées entre l'Etat et les représentants des compagnies extractives des secteurs pétrolier et minier.
- Obtention, auprès des compagnies extractives des secteurs pétrolier et minier, des formulaires de déclarations détaillant les flux de paiements versés à l'Etat en 2006. Ces déclarations ont été présentées sur la base des définitions financières et comptables du Référentiel adopté.
- Obtention, auprès de l'Etat, des formulaires de déclarations détaillant les flux de revenus perçus par l'Etat en 2006. Ces déclarations ont été présentées sur la base des définitions financières et comptables du Référentiel adopté.
- Rapprochement des données transmises par les sociétés extractives des secteurs pétrolier et minier de celles transmises par l'Etat. Ce rapprochement des données Etat/compagnies a été réalisé sur la base d'un périmètre homogène constitué des seules compagnies ayant transmis leurs déclarations.
- Présentation d'un rapprochement entre les données de l'Etat et des compagnies extractives des secteurs pétrolier et minier, sur une base consolidée, pour chacun des revenus considérés pour l'ITIE 2006.

Secteur pétrolier - Compagnies prises en compte dans le Référentiel ITIE 2006 :

- Compagnies du secteur pétrolier ayant répondu dans les temps impartis : incluses dans le périmètre de consolidation des revenus présentés, sur la base de leurs déclarations volontaires

Amerada Hess	Adax Petroleum / Panafrican
Anadarko	Bow Leven
CNR / Pioneer	Forest Oil
Maurel & Prom / Rockover	Marathon Oil
MPDC (Mitsubishi)	Oil India
Perenco	Petrolin**
Sasol	Shell*
Sinopec	Sogara**
Sterling Energy	Total*
Tullow Oil	Vaalco

- Compagnies du secteur pétrolier n'ayant pas répondu dans les temps impartis : non incluses dans le périmètre de consolidation des revenus présentés :

Fusion Oil & Gas	Ophir/Mvelaphanda
Premier Oil	Sino Gabon
Transworld Exploration	Vanco

Les principales compagnies en activité du secteur pétrolier ont transmis leurs déclarations.

Le taux de réponses de l'ITIE 2006 pour les compagnies du secteur pétrolier s'est amélioré par rapport à l'ITIE 2005.

** Dans le cadre de la mise en place progressive de l'ITIE au Gabon, Total et Shell Gabon ont été invités à présenter des déclarations ITIE certifiées par leurs Commissaires aux Comptes.*

Les déclarations certifiées de Total et de Shell ont été reçues par l'Administrateur Indépendant.

*** Pour les paiements relatifs au profit oil en nature uniquement*

Secteur minier - Compagnies prises en compte dans le Référentiel ITIE 2006 :

- Compagnies du secteur minier ayant répondu dans les temps impartis : incluses dans le périmètre de consolidation des revenus présentés, sur la base de leurs déclarations volontaires

Arc Mining	Areva / Comuf
BHP Bilinton	CICM Huazou
Comilog*	Domes Venture
Gamico	Motapa Exploration
Sinosteel	Sogademin

- Compagnies du secteur minier n'ayant pas répondu dans les temps impartis : non incluses dans le périmètre de consolidation des revenus présentés :

Atas	CICMG
CMTR	Cogemat
CVRD	Compagnie des mines de Ningbo
De Beers	Golden Gram Resources
Maboumine (ex-Somima)	Phelps Dodge
Renova	Southernera
Wanabo mining	

Les principales compagnies en activité du secteur minier ont transmis leurs déclarations.

Le taux de réponses de l'ITIE 2006 pour les compagnies du secteur minier s'est amélioré par rapport à l'ITIE 2005.

** Dans le cadre de la mise en place progressive de l'ITIE au Gabon, Comilog a été invité à présenter des déclarations ITIE certifiées par son Commissaire aux Comptes.*

Les déclarations certifiées de Comilog ont été reçues par l'Administrateur Indépendant.

Secteur pétrolier - Présentation du rapprochement entre les déclarations consolidées des compagnies et les déclarations consolidées de l'Etat (en millions de dollars US*)

La présentation du rapprochement entre les données de l'Etat et des compagnies extractives du secteur pétrolier est réalisée sur une base consolidée pour chacun des revenus considérés pour l'ITIE 2006 :

Redevance minière proportionnelle (en millions de dollars US)

Compagnies pétrolières :	549
Etat :	527
Ecart :	22

Impôt sur les sociétés (en millions de dollars US)

Compagnies pétrolières:	547
Etat :	532
Ecart :	15

Profit oil Etat Puissance publique/Etat associé (en millions de dollars US)

Compagnies pétrolières:	764
Etat :	742
Ecart :	22

Dividendes issus des participations (en millions de dollars US)

Compagnies pétrolières:	112
Etat :	108
Ecart :	4

Bonus de signature et de production (en millions de dollars US)

Compagnies pétrolières :	11,8
Etat :	11,4
Ecart :	0,4

Redevance superficière (en millions de dollars US)

Compagnies pétrolières :	2,3
Etat :	2,3
Ecart :	0

Droits fixes miniers (en millions de dollars US)

Compagnies pétrolières :	1
Etat :	1
Ecart :	0

Provision pour investissements diversifiés (en millions de dollars US)

Compagnies pétrolières :	9,6
Etat :	9,6
Ecart :	0

* L'essentiel des déclarations a été présenté en US\$, conformément au Référentiel ITIE 2006.

Dans les quelques cas où des déclarations ont été présentées en Francs CFA, les montants déclarés ont été convertis aux taux interbancaires moyen mensuels FCFA /dollars US.

Secteur Minier - Présentation du rapprochement entre les déclarations consolidées des compagnies et les déclarations consolidées de l'Etat (en milliards de francs CFA*)

La présentation du rapprochement entre les données de l'Etat et des compagnies extractives du secteur minier est réalisée sur une base consolidée pour chacun des revenus considérés pour l'ITIE 2006 :

Redevance minière proportionnelle (en milliards de francs CFA)

Compagnies minières :	3,1
Etat :	3,1
Ecart :	0,0

Impôt sur les sociétés (en milliards de francs CFA)

Compagnies minières :	0
Etat :	0
Ecart :	0

Dividendes (en milliards de francs CFA)

Compagnies minières :	2,5
Etat :	2,5
Ecart :	0

Redevance superficière (en milliards de francs CFA)

Compagnies pétrolières :	0,055
Etat :	0,055
Ecart :	0

Droits fixes miniers (en milliards de francs CFA)

Compagnies minières :	0,038
Etat :	0,038
Ecart :	0

Redevance d'extraction (en milliards de francs CFA)

Compagnies minières :	0
Etat :	0
Ecart :	0

* L'ensemble des déclarations ont été présentées en francs CFA, conformément au Référentiel ITIE 2006.

Commentaires de l'Expert Indépendant

Sur la base des informations qui nous ont été transmises à ce jour par le Groupe de Travail, l'Etat et les compagnies extractives des secteurs pétrolier et minier, nous avons constaté que :

1. Les définitions comptables et financières du Groupe de Travail sont cohérentes avec les définitions du Livre Source publié par le Secrétariat Général de l'ITIE et avec les définitions généralement acceptées dans les industries pétrolière et minière.
2. Les définitions comptables et financières ont été partagées par l'Etat et les représentants des compagnies extractives des secteurs pétrolier et minier.
3. Les déclarations de l'Etat et des compagnies ont été présentées sur la base de ces définitions comptables et financières.
4. Les déclarations de Total, Shell (secteur pétrolier) et de Comilog (secteur minier) ont été certifiées par les commissaires aux comptes respectifs de ces compagnies.
5. Le rapprochement entre les déclarations des compagnies extractives des secteurs pétrolier et minier, d'une part, et les déclarations de l'Etat, d'autre part, n'a pas mis en évidence d'anomalies significatives.
6. Les principales compagnies en activité des secteurs pétrolier et minier au Gabon ont transmis leurs déclarations pour l'ITIE 2006.
7. Certaines compagnies n'ont pas répondu dans les délais impartis ; les taux de réponses pour l'ITIE 2006 des compagnies extractives des secteurs pétrolier et minier sont néanmoins supérieurs à ceux constatés pour l'ITIE 2005.

Sur la base des travaux réalisés, nous n'avons pas d'autres observations à formuler.

Paris, le 6 mars 2008

ERNST & YOUNG et Associés
Paris



Philippe Mongin,
Associé



Annexe 1

Référentiel ITIE 2006

Définitions comptables et financières des catégories de revenus du secteur pétrolier

Source : Groupe de Travail

Définitions comptables et financières

Redevance minière proportionnelle

La redevance minière proportionnelle est due pendant la phase de production d'hydrocarbures. Elle correspond à un pourcentage de la production totale disponible définie en fonction de la moyenne journalière de la production de la zone.

Contractuellement l'Etat peut percevoir la redevance minière proportionnelle au choix :

- en nature : l'Etat informe le contracteur par écrit au moins 180 jours à l'avance et précise la quantité souhaitée sur la période considérée,
- en espèces : la redevance minière proportionnelle est alors calculée sur la valeur F.O.B. des hydrocarbures (prix de cession officiel).

En 2006, l'ensemble des paiements à l'Etat au titre de la redevance minière proportionnelle a été réalisé en espèces. Ces paiements sont déclarés par les compagnies extractives.

Impôt sur les sociétés (régime convention)

Selon les dispositions de la Loi n°12/73 du 20/12/1973 et du Code Général des Impôts directs, l'impôt sur les sociétés est calculé sur la base du bénéfice imposable :

- revenu brut : chiffre d'affaires issu de la quantité d'hydrocarbures vendue par les compagnies extractives du secteur pétrolier,
- charges déductibles : prévues et définies par la réglementation fiscale en vigueur.

Le taux d'impôt sur les sociétés relatif au régime des conventions pétrolières est un taux « pétrole » à appliquer sur la base (revenu brut - charges déductibles).

Définitions comptables et financières

Profit Oil (Etat puissance publique ; Etat associé)

Après le prélèvement par le contracteur (compagnie extractive) d'une part de la production au titre de la récupération des coûts pétroliers (*cost oil*), la production restante d'hydrocarbures (*profit oil*) est partagée entre l'Etat et le contracteur.

Profit oil en nature :

L'Etat reçoit en nature du contracteur sa part de profit oil (en tant que puissance publique et, éventuellement, en tant qu'associé). Dans ce cas, l'Etat valorise lui-même ses parts de profit oil en nature: vente à SOGARA ou vente sur le marché international via une société de trading pétrolier.

Les paiements à l'Etat correspondant au profit oil en nature sont déclarés par SOGARA (Société Gabonaise de Raffinage) et par Petrolin (société de trading pétrolier, mandataire exclusif de l'Etat pour la commercialisation de ses parts de profit oil en nature).

Profit oil valorisé :

Le contracteur est tenu lorsque l'Etat en fait la demande, d'assurer la vente de tout ou partie des quantités d'hydrocarbures lui revenant et de lui en verser le prix. Dans ce cas (profit oil valorisé), le contracteur fait de son mieux pour obtenir, sur le marché, un prix de vente au moins égal au prix de Cession Officiel. A l'occasion de cette opération, le contracteur bénéficie d'une commission de vente dont le montant est fixé d'un commun accord en référence aux pratiques commerciales habituelles en la matière.

Les paiements à l'Etat correspondant au profit oil valorisé sont déclarés par les compagnies extractives.

Définitions comptables et financières

Dividendes issus des participations pétrolières

Les dividendes sont versés au titre des actions détenues par l'Etat dans Total Gabon et Shell Gabon. Il s'agit des flux financiers versés au cours de l'exercice 2006 (e.g. dividendes 2005 et acomptes 2006 le cas échéant).

Bonus de signature et de production

- Les bonus de signature sont payables à l'occasion de la signature du contrat ou d'octroi du permis de recherche ou dans le cadre de modalités contractuelles particulières.
- Les bonus de production sont payables à l'occasion de la mise en production d'un champ après découverte de gisements d'hydrocarbures exploitables ; ou lorsque certains seuils de production sont atteints.

Redevance superficière

La redevance superficière correspond au loyer superficière annuel.

Droits fixes miniers

Les droits fixes miniers sont payables à l'occasion de l'institution, du renouvellement ou de la mutation de titres miniers.

Définitions comptables et financières

Provision pour investissements diversifiés

Dans le cadre de la diversification de l'économie gabonaise, les grandes entreprises pétrolières sont assujetties au paiement de la provision pour investissements diversifiés (PID) visant à financer des projets industriels sous contrôle conjoint de l'Etat et des compagnies.

Le montant de cette provision est fonction des prévisions de résultats des compagnies pétrolières précédemment citées, et correspond à un pourcentage de leur chiffre d'affaires (ce pourcentage ne peut excéder 10% du chiffre d'affaires).

La définition du montant de la provision pour investissements diversifiés et l'affectation des montants aux investissements fonctionne sous la responsabilité d'une commission paritaire composée respectivement de représentants de l'Etat et des compagnies.

Les possibilités de financement lié à la provision sont affectées, par cette commission, aux investissements productifs dont la rentabilité financière aura été démontrée par une étude de faisabilité, aux engagements financiers dont les risques auront été évalués et aux études de projets.

Le montant des investissements ou engagements financiers revenant à l'Etat tient lieu de paiement en nature de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux de la société.



Annexe 2

Référentiel ITIE 2006

Définitions comptables et financières des catégories de revenus du secteur minier

Source : Groupe de Travail

Définitions comptables et financières

Redevance minière proportionnelle

Les concessionnaires et les titulaires des permis d'exploitation minière sont assujettis au paiement d'une redevance minière proportionnelle (RMP) dite taxe « ad valorem » dont le taux, mentionné dans la convention minière, est appliqué à la valeur taxable de la substance exploitée.

La valeur taxable de la redevance « ad valorem » est déterminée en fin d'année pour chaque exploitant sur la base de la valeur carreau-mine des produits vendus au cours de l'exercice considéré.

La valeur carreau-mine d'une substance minérale concessible est la différence entre son prix de vente F.O.B et le total des frais supportés par la substance minérale entre le carreau de la mine et son point de livraison.

Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés est calculé sur la base du bénéfice imposable :

- revenu brut : chiffre d'affaires issu de la quantité de minerais vendue par les compagnies extractives du secteur minier
- charges déductibles : prévues et définies par la réglementation fiscale en vigueur.

Le taux d'impôt sur les sociétés relatif au régime des conventions minières est un taux « minier » à appliquer sur la base (revenu brut - charges déductibles)

Dividendes issus des participations

Les dividendes sont versés au titre des actions détenues par l'Etat dans Comilog.

Il s'agit des flux financiers versés au cours de l'exercice 2006 (e.g. dividendes 2005 et acomptes 2006 le cas échéant).

Définitions comptables et financières

Redevances superficielles

Les redevances superficielles sont les taxes dues par les titulaires de titres miniers de recherche à raison de la superficie du titre minier et de la validité ou de renouvellement de celui-ci.

Droits fixes miniers

L'institution, le renouvellement et la mutation des titres donnent lieu à la perception d'un droit.

Redevance d'extraction

Les concessionnaires et les titulaires des permis d'exploitation de pierres précieuses sont assujettis au paiement d'une redevance d'extraction. Le taux de cette redevance, appliqué à la valeur effective de la pierre après vente, varie selon la pierre et doit être mentionné dans la convention minière attachée au titre minier correspondant.